



FICHE DE RESERVATION SEJOUR SKI 2023 12-17 ANS

Il est vivement conseillé de réserver au plus tôt. Nombre de places limitées à 30 enfants

LA RESERVATION SERA DEFINITIVE AVEC LA RECEPTION DU PAIEMENT ET DU DOSSIER COMPLET

Renseignements

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Code postal / Commune :

Adresse :

Tél resp. légal : Email :

Régime alimentaire * : Sans porc Végétarien Allergie Alimentaire :

**Rayer si votre enfant ne bénéficie pas d'un régime alimentaire particulier*

Informations ski

Taille : Poids : Pointure :

Apporte son matériel : Non Oui

Pour les débutants 4h de cours ESF : Non Oui (+40€)

Niveau de ski

Si déjà pris des cours ESF → Ourson Flocon Etoiles : Autre :

Si jamais pris de cours ESF → Débutant Moyen Confirmé

Pièces à fournir

- Fiche sanitaire ALSH 2023 remplie, datée et signée
- Copie du carnet de vaccination
- Attestation de mutuelle valable du 01/01 au 31/12/2023
- Justificatif de domicile
- Assurance extra-scolaires
- Attestation de sécurité sociale

Tarifs/Règlement

Aide CAF : L'enfant bénéficie-t-il des Aides aux Vacances Enfant en 2023 ? Oui Non

Attention pour le tarif définitif le quotient familial qui est pris en compte est le quotient familial de Janvier 2023

Ne pas remplir (cadre réservé CCAM)			
Fais-le :/...../.....		Inscription prise par :	
<input type="checkbox"/> Cours ESF (+40€)		Règlement (Coût du séjour) :	
Paiement par chèque	Montant	Autres paiements	Montant
Chèque 1	€	Espèces	€
Chèque 2	€	ANCV	€
Chèque 3	€	CESU	€
Chèque 4	€	Autre:	€

Espèces, Chèques, Chèques vacances, chèques Césu acceptés - paiement en plusieurs fois possible à la communauté de communes Les Avant-Monts - ZAE l'audacieuse 34480 Magalas.



FICHE DE RESERVATION SEJOUR SKI 2023 12-17 ANS

Il est vivement conseillé de réserver au plus tôt. Nombre de places limitées à 30 enfants

LA RESERVATION SERA DEFINITIVE AVEC LA RECEPTION DU PAIEMENT ET DU DOSSIER COMPLET

Renseignements

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Code postal / Commune :

Adresse :

Tél resp. légal : Email :

Régime alimentaire * : Sans porc Végétarien Allergie Alimentaire :

**Rayer si votre enfant ne bénéficie pas d'un régime alimentaire particulier*

Informations ski

Taille : Poids : Pointure :

Apporte son matériel : Non Oui

Pour les débutants 4h de cours ESF : Non Oui (+40€)

Niveau de ski

Si déjà pris des cours ESF → Ourson Flocon Etoiles : Autre :

Si jamais pris de cours ESF → Débutant Moyen Confirmé

Pièces à fournir

- Fiche sanitaire ALSH 2023 remplie, datée et signée
- Copie du carnet de vaccination
- Attestation de mutuelle valable du 01/01 au 31/12/2023
- Justificatif de domicile
- Assurance extra-scolaires
- Attestation de sécurité sociale

Tarifs/Règlement

Aide CAF : L'enfant bénéficie-t-il des Aides aux Vacances Enfant en 2023 ? Oui Non

Attention pour le tarif définitif le quotient familial qui est pris en compte est le quotient familial de Janvier 2023

Ne pas remplir (cadre réservé CCAM)			
Fais-le :/...../.....		Inscription prise par :	
<input type="checkbox"/> Cours ESF (+40€)		Règlement (Coût du séjour) :	
Paiement par chèque	Montant	Autres paiements	Montant
Chèque 1	€	Espèces	€
Chèque 2	€	ANCV	€
Chèque 3	€	CESU	€
Chèque 4	€	Autre:	€

Espèces, Chèques, Chèques vacances, chèques Césu acceptés - paiement en plusieurs fois possible à la communauté de communes Les Avant-Monts - ZAE l'audacieuse 34480 Magalas.

POUR LA NEIGE

1	Veste de ski
1	Pantalon de ski ou combinaison
3	Paires de grosses chaussettes
3	Polaire ou pull
1	Bonnet
3	Sous pull
1	Paire de gants ou moufles
1	Echarpe ou Col
1	Botte ou après ski <small>⚠ Pour la randonnée en raquette il est vivement conseillé d'avoir des chaussures étanches. Les moonboots sont déconseillé.</small>
1	Stick à lèvres
1	Paire de lunettes spéciale sport d'hivers ou masque
1	Crème solaire

AU QUOTIDIEN

5	Tee shirt
3	Pull
3	Pantalon / Survêtement
2	Pyjama
6	Slip / Culotte
6	Chaussettes
2	Serviettes de douche
1	Nécessaire de toilette
1	Gants de toilette
1	Chaussures de sport
1	Pantoufles

DIVERS

1	Petit sac à dos
1	Gourde
1	Sac pour linge sale
3	Paquets de mouchoirs

Si votre enfant à besoin d'un traitement
durant le séjour une ordonnance est obligatoire

REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information pour le séjour ski 12-17 ans, aura lieu le Mardi 07 Février 2023 à 18h45 à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de « La Clé des Champs » (2 rue du Coustel 34320 ROUJAN)

1- INFORMATION SUR L'ENFANT :

Nom : Prénom : GARÇON FILLE

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Age :ans

Régime Alimentaire : Aucun Sans porc Végétarien Allergie/ Intolérance :

Allergies ou autres recommandations des parents (difficulté de santé, précaution à prendre...) : Non Oui

Si oui précisez :

.....

L'enfant bénéficie-t-il d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ? Oui Non

2- INFORMATION RESPONSABLE LEGAL (1= payeur) : Parent 1 Parent 2 Tuteur légal/Famille d'accueil

Situation familiale : Marié(e) Séparé(e)/divorcé(e) Pacsé(e) Célibataire Concubinage

Nom : Prénom :

Adresse : Ville/Commune :

{ Domicile :/...../...../...../..... { Portable :/...../...../...../..... { Bureau :/...../...../...../.....

Profession : Adresse mail :

INFORMATION RESPONSABLE LEGAL (2) : Parent 1 Parent 2 Tuteur légal/Famille d'accueil

Situation familiale : Marié(e) Séparé(e)/divorcé(e) Pacsé(e) Célibataire Concubinage

Nom : Prénom :

Adresse : Ville/Commune :

{ Domicile :/...../...../...../..... { Portable :/...../...../...../..... { Bureau :/...../...../...../.....

Profession : Adresse mail :

3- PERSONNE AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT :

Un enfant ne peut pas sortir seul de l'accueil de loisirs (sauf autorisation pour les enfants de 8 ans et plus). La seule personne autorisée a récupéré l'enfant est son représentant légal. En cas d'absence celle-ci peut désigner plusieurs personnes à venir chercher l'enfant. Elle doit être nommée dans la liste ci-dessous.

Nom prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

Si l'enfant à 8 ans ou plus : Je n'autorise pas mon enfant à quitter l'ALSH seul.

J'autorise mon enfant à quitter l'ALSH seul, lors des horaires de départ. Dans ce cas je dégage le centre de toute responsabilité vis-à-vis de mon enfant après la sortie du centre à partir deh.....

4- DROIT A L'IMAGE

J'autorise / Je n'autorise pas La Communauté de Communes à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image de mon enfant en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, en tous formats, en couleurs et/ou noir et blanc, sur le support photo ou vidéo, notamment à travers le site internet, la page Facebook de la Communauté de Communes Les Avant Monts ou dans le cadre de diffusion de photos ou vidéos réalisées dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs auprès des adhérents de la Communauté de Communes.

5- REGIME SOCIAL

- Régime général Régime Agricole (MSA) Autre Régime

6- QUOTIENT FAMILIAL / NUMERO ALLOCATAIRE

Dans le cadre d'une mise en place d'une tarification modulée, comment souhaitez-vous que le service jeunesse puisse accéder aux informations concernant votre quotient familial :

- Directement auprès de la Caisse d'allocation Familiale – N° allocataire CAF :
- Je fournis l'attestation de quotient familial de Janvier.
- Je ne suis pas allocataire CAF.

7- AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), responsable de l'enfant

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et s'engage à signaler par écrit toute modification importante (changement d'adresse ou de n° de téléphone,..) auprès du responsable de l'ALSH.
- Je m'engage à rembourser la Communauté de Communes du montant des frais médicaux avancés par elle.
- Je déclare avoir lu et approuvé le règlement intérieur.
- J'autorise mon enfant à sortir de l'enceinte de l'ALSH pour suivre une activité d'animation.

⚠ Rappel important (voir règlement intérieur) :

Le responsable et les animateurs de l'ALSH ont l'autorisation de prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médical et intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant, sur avis médical des professionnels de la santé en cas d'incapacité de joindre les parents, même sans accord parental.

Date : / /

Signature de responsable légal de l'enfant :

8- PIECE A FOURNIR (ne pas remplir ce cadre)

Fiche sanitaire (si aucune modification, l'année suivante il vous sera demandé de renouveler uniquement la partie 7-AUTORISATION PARENTALE)

Copie du carnet de vaccination

Attestation de sécurité sociale (à fournir chaque année)

Assurance extra-scolaire (à fournir chaque année)

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Allocataire CAF

Attestation de quotient familial CAF (si vous avez coché « Je fournis l'attestation de quotient familial de Janvier » dans la partie 6-)

Allocataire MSA

Attestation de quotient familial MSA

Pour les séjours :

Attestation de mutuelle (à fournir chaque année)